

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 29 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille huit, le 16 mai, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.</p> <p>Date de convocation : 9 mai 2008</p>
<p>PRESENTS : Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOUSQUE, Bernard BESLIN, Michel MARCHAL, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Michel CARRIERE, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Viviane GRELLETY, Denis BEAUVIE, Alain DELAYRE, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Patrick BECHEREL, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.</p> <p>ABSENTS : Eric VIERO</p> <p>Secrétaire de séance : Claude CHASTENET</p>	
<p align="center"><u>OBJET :</u></p> <p><u>Dotation de Développement Rural 2008</u> <u>Création d'une Maison des Services Publics</u></p>	<p>Le Président expose que le 25 avril dernier, le Préfet de la Dordogne a transmis aux Communes et aux Etablissements de coopération intercommunale (EPCI) la circulaire relative à la mise en œuvre de la dotation de développement rural (DDR) pour la programmation 2008. Il est précisé dans ce document que les dossiers de demande de subvention sont à déposer impérativement avant le 30 mai 2008. Parmi les différents projets en cours, le seul qui répond aux exigences de l'Etat pour bénéficier de la DDR correspond à la création de la Maison des Services Publics à Beaumont du Périgord.</p> <p>Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve la création d'une Maison des Services Publics. • S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2008 par une décision modificative. • Demande au Président de solliciter des subventions auprès de l'Etat notamment dans le cadre de la DDR 2008, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Europe et de tout autre financeur éventuel.

- **Valide** le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses	
Travaux Hors Taxes	1 075 000.00 €
Honoraires architecte (12 %)	129 000.00 €
Bureau de contrôle (2%)	21 500.00 €
Coordination SPS (2%)	21 500.00 €
Total HT	1 247 000.00 €
TVA 19,6%	244 412.00 €
Evaluation totale TTC	1 491 412.00 €

Recettes	
DDR 2008 (35 % travaux HT)	436 450.00 €
Conseil Général (25% opération HT)	311 750.00 €
Conseil Régional (12.5 % opération HT)	155 875.00 €
Europe (10 % opération HT)	124 700.00 €
FCTVA	230 900.00 €
CCPB : Autofinancement	231 737.00 €
Total TTC	1 491 412.00 €



Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : **30 MAI 2008**

Publié ou notifié
Le : **- 2 JUIN 2008**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 26 mai 2008

Le Président, José Daniel

